



CERTIFICATION IPMVP® – PMVA™

RENOUVELLEMENT



AVANTAGES DE LA CERTIFICATION IPMVP-PMVA

- Seule certification professionnelle en M&V pleinement alignée sur le protocole IPMVP, mondialement reconnu.
- Prérequis pour la formation avancée et la certification IPMVP-PMVE de EVO ou *Référent en mesure et vérification de la performance énergétique* d'AFNOR.
- Accès gratuit pendant trois ans à la section des abonnés du site Internet de EVO.
- Invitations gratuites aux classes de maîtres (master class) de EVO, habituellement réservées aux membres des comités et aux abonnés du site Internet de EVO.
- Possibilité de participation aux travaux du comité IPMVP de EVO et aux sous-comités thématiques connexes.
- Possibilité de participation aux travaux du comité IEEFP de EVO et aux sous-comités thématiques connexes.
- Priorité pour faire des présentations (webinaires), dans la langue de votre choix, pendant la SEMAINE DE LA M&V (M&V WEEK), ou à tout autre moment, avec soutien technique et marketing du personnel de EVO.
- Priorité pour publier des articles portant sur la M&V dans M&V FOCUS, dans la langue de votre choix.
- Votre certification est visible dans le registre des personnes certifiées IPMVP sur le site Internet d'EVO au lien suivant : <https://evo-world.org/en/products-services-mainmenu-en/ipmvp-certifications/ipmvp-certified-professionals>

RENOUVELLEMENT DE LA CERTIFICATION

Le renouvellement de la certification IPMVP PMVA doit être appuyée par les activités professionnelles en mesure et vérification de la performance énergétique. Pour assurer le renouvellement de son certificat, la personne certifiée doit démontrer que sur les 3 dernières années, elle a rencontré les exigences professionnelles suivantes.

1. EXIGENCE OBLIGATOIRE ¹

- La personne certifiée a travaillé en mesure et vérification ou en efficacité énergétique pendant un minimum de 18 mois au cours de la période de certification. (Vous devrez fournir les dates de début et de fin d'emploi et la description des fonctions)

2. EXIGENCES COMPLÉMENTAIRES ¹

- La personne certifiée a préparé un minimum de deux plans de M&V ou a conseillé/fait partie d'une équipe réalisant des plans de M&V (les noms doivent figurer sur le plan de M&V)

(1) Les exigences ci-haut sont suffisantes pour assurer le renouvellement du certificat PMVA.

Si la personne certifiée ne rencontre pas l'exigence concernant la préparation de plans de M&V, en plus de l'exigence obligatoire ci-haut, elle doit rencontrer une combinaison des activités d'apprentissage et de communication pour l'équivalent de 14 heures qualifiantes (HQ), soit deux jours d'activités d'apprentissage ou de communication :

3. ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE ET DE COMMUNICATION

- 7 heures qualifiantes (HQ) = 1 journée. | 1 HQ = 0,1 CEU
- Un total de 14 HQ sont nécessaires parmi les activités suivantes pour compléter le renouvellement de votre certification IPMVP-PMVA.
- Les heures qualifiantes peuvent se cumuler selon une seule activité ou par une combinaison de plusieurs activités. Par exemple :
 - 2 plans de M&V à 7 HQ chacun équivaut à 14 HQ
 - 2 articles publiés dans M&V Focus à 7 HQ chacun, équivaut à 14 HQ
 - Présentation d'un webinaire pendant M&V Week (7 HQ) et participation à 7 webinaires (1 HQ X 7)
- Les HQ peuvent se calculer de manière fractionnelle. Par exemple, un atelier de 30 minutes comptera pour ½ HQ.

| ACTIVITÉS (Lors du processus de renouvellement, vous devrez fournir des copies de document et autres détails pertinents à l'analyse de votre dossier) | HEURES QUALIFIANTES (HQ) |
|---|--|
| ➤ Préparation d'un plan de M&V. Fournir le titre du plan de M&V, la date à laquelle il a été préparé ou mis en œuvre - dans le même cycle de renouvellement - et les coordonnées de référence | 1 plan = 7 HQ |
| ➤ Rédaction et publication d'un article technique portant sur la M&V ou un sujet connexe pertinent | = 7 HQ en considérant le temps de recherche et de rédaction |
| ➤ Présentation d'une communication portant sur la M&V lors d'une conférence, un webinaire ou un atelier | = 7 HQ en tenant compte des heures de recherches |
| ➤ Prestation d'un ou plusieurs cours portant sur la M&V ou de sujets complémentaires pertinents. Par exemple : statistiques, actions d'amélioration de l'efficacité énergétique, technologie de mesurage (compteur), etc. (La prestation du même cours à plusieurs reprises compte pour une prestation) | 1 heure de prestation = 1 HQ |
| ➤ Participation à un projet de recherche menant à une publication d'un document technique portant sur la M&V ou un sujet connexe pertinent. Votre nom doit apparaître dans la liste de auteurs. | = 7 HQ |
| ➤ Assister à un webinaire portant sur la M&V ou un sujet connexe pertinent. | 1 heure de webinaire = 1 HQ |
| ➤ Assister à un atelier portant sur la M&V ou un sujet connexe pertinent | 1 heure d'atelier = 1 HQ |
| ➤ Assister à une présentation sur la M&V pendant une conférence sur l'énergie. | 1 HQ par heure |
| ➤ Assister à un cours portant sur la M&V ou un sujet connexe pertinent offert par un établissement d'enseignement public ou privé (école technique, collège, université) | 2 heures de cours = 1 HQ |
| ➤ Autres activités d'apprentissage ² | À déterminer lors de la revue du dossier par l'équipe de certification |

(2) Bien que l'analyse des activités d'apprentissage se fasse dans un cadre générique commun, la révision des dossiers demeure flexible afin de reconnaître les particularités spécifiques des différents pays en matière d'éducation et de formation professionnelle. L'analyse tient également compte des exigences de la réglementation locale, régionale ou nationale ainsi que des critères de différents programmes de financement des mesures d'amélioration de la performance énergétique.

POUR DÉBUTER VOTRE PROCESSUS DE RENOUELEMENT, OUVREZ UNE SESSION ECMS À PARTIR DU SITE INTERNET D'EVO OU CRÉEZ UN COMPTE EN CLIQUANT SUR LE LOGO À DROITE (*ctrl + click*)

ACTIVITÉS NON RECONNUES

Le renouvellement ne peut être acquis par l'achat d'abonnements, de produits ou de services. Il ne peut s'appuyer sur la participation à des activités sociales ou autres événements qui ne reflètent pas les enjeux de secteur de l'efficacité énergétique. Par exemple, les activités suivantes ne sont pas considérées pertinentes pour le renouvellement de la certification PMVA :

- Détention d'une autre certification sans réel rapport à la M&V.
- Adhésion volontaire au sein d'une association ou d'un club.
- Prestation de formations non pertinentes à la M&V.
- Participation à des ateliers et conférences d'intérêt général non pertinents à la M&V.
- Membre d'un conseil d'administration d'une association ou d'un club.
- Récompenses reçues dans des concours.

FRAIS DE LA CERTIFICATION PMVA

Les frais de base pour la certification PMVA sont de **US\$300**. Ces frais sont modulés selon le PIB per capita du pays de résidence de la personne certifiée. La certification PMVA est valide pour une durée de trois ans.

| PIB Per Capita | Frais de la certification PMVA |
|---------------------------------|--------------------------------|
| US\$ 25 000 < PIB | US\$ 300 |
| US\$ 20 000 < PIB < US\$ 24 999 | US\$ 250 |
| US\$ 15 000 < PIB < US\$ 19 999 | US\$ 200 |
| US\$ 10 000 < PIB < US\$ 14 999 | US\$ 150 |
| US\$ 9 999 > PIB | US\$ 100 |

Le calcul des frais se fait automatiquement au moment de confirmer votre paiement lors de la finalisation du processus de renouvellement de votre certification via le système de gestion ECMS de EVO. À titre indicatif, vous pouvez consulter le site suivant pour une estimation du PIB per capita de votre pays. <https://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.PCAP.CD>

CLARIFICATION CONCERNANT LA CERTIFICATION CMVP®, EVO ET L'IPMVP

- Pendant plusieurs années, EVO a offert la certification CMVP en conjonction avec l'AEE. L'IPMVP et EVO ne reconnaissent plus la certification CMVP depuis le 1^{er} mars 2022.
- Les examens faits jusqu'au 8 mai 2022 sont considérés valides pour la certification PMVA. Depuis le 1^{er} mars 2022, seule la certification professionnelle en M&V PMVA est reconnue par EVO et l'IPMVP. La certification PMVA est aussi la seule certification pleinement alignée avec les principes de l'IPMVP et autorisée par EVO.
- Si vous avez obtenu une certification CMVP avant le 8 mai 2022 et après le 1^{er} janvier 2018, et que celle-ci est expirée, vous pouvez obtenir une certification PMVA en répondant aux critères de renouvellement décrits dans ce document.
- Si vous avez obtenu une certification CMVP et que celle-ci est expirée depuis 6 ans en référence à l'année en cours, vous pouvez obtenir une certification PMVA reconnue par EVO / IPMVP en vous soumettant à l'examen PMVA avec une note d'au moins 70 % et en défrayant les frais associés.
- Si vous avez obtenu une certification CMVP après le 8 mai 2022 et que vous souhaitez obtenir une certification PMVA, vous devrez prendre le cours *Notions fondamentales de mesure et de vérification des économies d'énergie en référence au protocole IPMVP* et passer l'examen de la certification PMVA avec une note d'au moins 70 %.